

**From:** CDO Ille et Vilaine <[ille-et-vilaine@oncd.org](mailto:ille-et-vilaine@oncd.org)>

**Sent:** Thursday, March 19, 2020 6:10:01 PM

**To:** CDO Ille et Vilaine <[ille-et-vilaine@oncd.org](mailto:ille-et-vilaine@oncd.org)>

**Subject:** URGENT CDO 35\*\*\*\*ORGANISATION DE LA PERMANENCE DE SOINS DENTAIRE EN ILLE ET VILAINE LIEE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19\*\*\*\*COURRIEL COMPLEMENTAIRE

**Courriel destiné :**

- **aux chirurgiens-dentistes en omnipratique POUR ACTION ;**
- **à l'ensemble des chirurgiens-dentistes pour information.**

Docteurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,

La continuité des soins est assurée à ce jour jusqu'à dimanche inclus par des praticiens de garde volontaires qui seront équipés en EPI (équipement de protection individuel) pour la prise en charge des gestes techniques. A compter d'aujourd'hui, nous vous demandons de ne plus assurer l'accueil physique d'un patient à votre cabinet. Privilégiez dans la mesure du possible la délivrance d'ordonnance, si elle est nécessaire, par voie électronique directement au patient ou en contactant la pharmacie de son choix. Cette dernière pourra délivrer la prescription après réception de l'ordonnance scannée. L'objectif est de minimiser vos déplacements et ceux de vos patients. Nous tolérons que des praticiens déjà équipés en EPI, dont ils disposaient à titre personnel, à leur cabinet, puissent recevoir leurs patients en cas d'urgence. Mais pour ces cas qui doivent être exceptionnels, nous vous prions d'en tenir informer la régulation du CDO pour que nous puissions en tenir compte [urgence.cdo35@gmail.com](mailto:urgence.cdo35@gmail.com)

A compter de lundi prochain, la liste des praticiens de garde a été établie à partir des praticiens installés, de moins de 60 ans, inscrits au tableau. Nous solliciterons très rapidement également les collaborateurs pour compléter, par zone de garde, les effectifs en nombre insuffisant. Nous sommes en effet bien conscients qu'un certain nombre d'entre nous sont ou seront en arrêt durant cette épidémie. Cette situation nous obligera à faire des permutations de dernière minute.

Pour le moment et en attendant d'avoir un 1er recul sur la demande d'accès aux soins urgents, nous mettons en place l'organisation suivante: 2 praticiens seront désignés par zone de garde exceptée la zone Rennes Intra-muros à laquelle seront affectés 3 praticiens.

Chaque praticien non équipé en EPI complet (FFP2, surblouse jetable, lunette de protection voir charlotte et sur chaussures) sollicitera le conseil afin que l'on puisse lui fournir le matériel manquant. Dans la mesure du possible nous vous conseillons fortement de vous faire assister par le confrère de votre choix afin de pouvoir respecter au mieux le protocole de soins covid 19 stade 3 (cf pj). Pour information, l'ARS nous a confirmé que les masques FFP2 distribués lors de l'épisode de grippe aviaire H1N1 étaient toujours efficaces à condition qu'ils aient été stockés dans de bonnes conditions. Les horaires des gardes sont les suivantes: 9h-12h/14h-18h.

Vous recevrez à partir de vendredi par mail séparé et individuel la date de votre jour de garde. Afin d'assurer au mieux la gestion de la liste et sa mise à jour, vous pourrez nous contacter via la boîte mail : [logistique.cdo35@gmail.com](mailto:logistique.cdo35@gmail.com) afin de nous confirmer votre participation et de nous informer des EPI dont vous disposez déjà. Cette boîte mail pourra aussi être utilisée si vous étiez empêché d'effectuer votre garde pour cause d'arrêt maladie. Vous enverrez également sur cette même boîte "le compte rendu de garde" complété en fin de journée (doc en PJ).

Nous sommes en mesure d'équiper chaque praticien en EPI en nombre suffisant pour prendre en charge 6 à 8 patients par garde. Pour rappel, ces patients auront été régulés en amont par le CDO. L'accès à votre cabinet sera organisé de façon telle que vous ne receviez que les patients régulés, à un horaire qui aura été convenu de façon tripartite entre le CDO, le patient et vous-même. Nous vous demanderons de bien vouloir nous retourner systématiquement le tableau de garde fourni en PJ.

Nous vous rappelons que cette organisation ne peut être optimale et sécurisante que si tout le monde s'y conforme. Il en va de notre responsabilité collective. La meilleure régulation qui soit est celle que vous effectuez en 1ere ligne par les conseils que vous prodiguez à vos patients, de par les éléments du dossier médical dont vous disposez. L'objectif est le suivant : aucune urgence dentaire ne doit transiter par le 15.

Concernant la permanence des soins des praticiens chirurgiens-oraux et ODF, un mail distinct leur sera adressé en fin de semaine.

Pour vos déplacements professionnels, votre carte ordinaire de 2019 devra être présentée en cas de contrôle. Si toutefois vous étiez embêtés, veuillez nous en faire part.

A ce jour, nous n'avons pas d'information sur une éventuelle indemnisation de ces jours de garde par l'assurance maladie. Excepté les dimanches et jours fériés, aucune majoration n'est autorisée.

En ce premier jour de régulation au conseil, nous remercions vivement les praticiens qui remplissent les fiches de régulation qui nous permettent de gagner un temps précieux. Veillez à éviter toute prescription d'AINS (Advil, Ibuprofen,...) et à informer vos patients des risques associés à ces molécules dans le cadre de l'épidémie actuelle. Par ailleurs il convient de prévenir les patients que vous nous adressez, qu'ils seront rappelés par un numéro masqué et qu'ils doivent faire en sorte de rester joignables. En effet pour ne pas saturer la ligne du CDO, nous utilisons nos portables personnels pour réguler.

Enfin, nous avons constaté une erreur de notre part. Sur le schéma détaillant le protocole de prise en charge des urgences bucco-dentaires, le mail est incorrect. Nous vous joignons en PJ le document corrigé.

Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition.

Confraternellement,



L'équipe du CDO35

Tél : +33 2 99 67 46 27 | [lille-et-vilaine@oncd.org](mailto:lille-et-vilaine@oncd.org)

16 rue Saint-Hélier 35000 RENNES

[www.odcd35.fr](http://www.odcd35.fr)

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-15h30 du lundi au vendredi

Fermetures exceptionnelles (voir le site internet)

*Avant d'imprimer, pensez à l'environnement*